

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019498	Date d'inspection Le 12 octobre 2022	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 1		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
20 Aux fins d'application de l'article 17 de la Loi, les exigences relatives au transport des enfants sont les suivantes : c) le conducteur du véhicule à moteur doit se conformer à la Loi sur les véhicules à moteur et à ses règlements, et le véhicule à moteur est conforme à cette loi et à ces règlements.	20(c)	12 oct. 2022	
Commentaires : L'enregistrement de l'autobus est expiré depuis la fin du mois d'août 2022. L'exploitant doit s'assurer que l'autobus rencontre les exigences requis.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	17 oct. 2022	
Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a fait la vérification de 8 dossiers d'enfants. 1 dossier manquant 2 contacts d'urgence. L'inspectrice avise l'administratrice sur les lieux que tous les dossiers des enfants doivent être vérifiés pour s'assurer qu'ils sont tous complets.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	12 oct. 2022	
Commentaires : 1 dossier d'employé manquant la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Tous employés doivent avoir une description de ses fonctions et de ses responsabilités.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	12 oct. 2022	
Commentaires : 1 dossier d'employé manquant une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Tous employés doivent avoir une déclaration signé dans leur dossier.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	12 oct. 2022	
<p>Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé qu'une éducatrice emporte des enfants dehors avec son registre de présences, mais qu'il a d'autres enfants qui s'ajoutent à ce groupe, mais les noms des enfants ne sont pas ajoutés à ce registre de présence.</p> <p>Les registres de présences doivent en tout temps représenter les enfants qui sont présents avec l'éducatrice. Si un changement de groupe est effectué, le registre de présences doit refléter ces changements.</p> <p>Le registre de présences doit être celui fourni par le Ministère et ne peut être modifié (Annexe 10 du Manuel de l'exploitant).</p> <p>L'inspectrice observe que les codes d'absences ne sont pas indiqués. Les codes d'absences doivent être inscrits en tout temps.</p>			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	14 oct. 2022	
<p>Commentaires : L'information de la Mentor en Assurance de la Qualité ainsi que celle de l'Inspectrice/Enquêtrice n'est pas affichée sur le babillard à l'entrée. L'administratrice avise l'inspectrice que ceci va être ajouté avec les autres documents requis.</p>			
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	12 oct. 2022	
<p>Commentaires : Dans le local du milieu, il y a une prise de téléphone près du sol qui est enlevé du mur, ce qui expose des fils d'électricité. Cette prise doit être réparée immédiatement pour assurer la sécurité des enfants.</p>			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	12 oct. 2022	
<p>Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que les enfants marchent sur des pellets de bois qui sont cassés et ceci pourrait causer des blessures. L'inspectrice avise l'administratrice que ces pellets doivent être retirés immédiatement.</p>			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.	32(1)(d)	14 oct. 2022	
<p>Commentaires : Un des locaux est fermé dans le moment en raison qu'une table de pool est en section sur le sol. La table de pool doit être assemblée et le local sera en mesure d'être ouvert.</p>			
38(1) Les enfants d'âge préscolaire et scolaire bénéficiaires de services dans un établissement agréé y ont accès à des toilettes pourvues : a) s'agissant d'un établissement regroupant un maximum de neuf enfants, d'une toilette et d'un lavabo; b) s'agissant d'un établissement regroupant de dix à vingt-quatre enfants, de deux toilettes et de deux lavabos; c) s'agissant d'un établissement regroupant de vingt-cinq à quarante-neuf enfants, de trois toilettes et de trois lavabos; d) s'agissant d'un établissement regroupant de cinquante enfants ou plus, de quatre toilettes et de quatre lavabos.	38(1)	12 oct. 2022	12 oct. 2022
<p>Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé qu'une salle de bain est réservée pour le personnel. Pour un permis de 60 enfants, il doit avoir 4 toilettes et 4 lavabos accessibles aux enfants.</p> <p>L'administratrice avise l'inspectrice que les salles de bains appropriés seront accessibles aux enfants dès maintenant.</p> <p>La lacune est maintenant conforme.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	12 oct. 2022	12 oct. 2022
<p>Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé des produits toxiques (Vim, détergent à vaisselles) dans la cuisine non barrée sous clé. Ainsi dans le local du fond, il y avait des gallons de peinture et des gallons d'huile à moteur non barrés sous clé. L'administratrice a retiré les produits toxiques de la cuisine et les a rangés dans un endroit sous clé. Dans le local du fond, l'administratrice a barré la porte sous clé où se trouvait les produits toxiques.</p> <p>La lacune est maintenant conforme.</p>			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	12 oct. 2022	12 oct. 2022
Commentaires : Il y avait des Alka-Seltzer dans la cuisine non barrée et les enfants ont accès à cette cuisine. Tous médicaments doivent être rangés sous clé. L'administratrice a retiré les médicaments de la cuisine et les a rangés avec les autres médicaments sous clé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a été en mesure d'observer l'arrivée des enfants, la collation, les jeux libres à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur.

original signé par
Mireille Comeau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 octobre 2022

Date

original signé par
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 octobre 2022

Date